

Avenant à la convention de partenariat du 7 Décembre 2020 entre la Ville de Harnes et la CCI Artois HAUTS-DE-FRANCE (Cf. article 6 de la convention)

Accompagnement à l'écriture de la feuille de route « commerce » de la Ville de Harnes

Entre :

La Ville de Harnes, sises à Harnes, représentée par Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire, dûment habilité à l'effet des présentes, par délibération du conseil municipal n°2020-240 du 27 novembre 2020,

Ci-après désignée « la Ville de Harnes »
D'une part ;

Et

La chambre de Commerce et d'Industrie d'Artois,

Domiciliée sous le Siret 130 022 718 00048

Etablissement de la CCI de région Hauts-de-France, Etablissement public dont le siège est situé à Lille, 299 boulevard de Leeds.

Représentée par M. Jean Marc DEVISE, agissant en qualité de Président de la CCI de l'ARTOIS, dûment habilité aux fins des présentes par délégation de signature de M. Philippe HOURDAIN en date du 13 décembre 2016.

Ci-après désignée « la CCI Artois »
D'autre part,

Ci-après désignées ensemble « les parties »

La CCI HAUTS-DE-FRANCE suite à la réalisation du diagnostic commerce de la ville de Harnes propose une méthode de travail participative qui permettra d'aboutir rapidement à une feuille de route pour le commerce en s'appuyant sur :

- Un comité de pilotage
- Un travail en ateliers

1 Le comité de pilotage

La CCI HAUTS-DE-FRANCE propose la constitution d'un comité de pilotage présidé par Monsieur le Maire de Harnes. Le comité de pilotage sera le garant du respect des objectifs, notamment par rapport à la stratégie globale de développement économique et territorial de la Ville.

Nous proposons d'associer au comité de pilotage :

- Des Elus et techniciens de la Ville de Harnes
- Des représentants de l'association des commerçants
- Des représentants des bailleurs
- Des riverains

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Artois.

Le comité de pilotage se réunit au moins

- Pour lancer la mission, présenter les enjeux et présenter la méthodologie
- Pour valider les orientations
- A l'issue d'une période minimale de 6 Mois pour procéder à l'évaluation des orientations déjà engagées.

2 Le travail en ateliers

Il a pour objet d'élaborer des propositions au comité de pilotage sur les thématiques répondant aux enjeux identifiés en première phase :

- L'attractivité du territoire (marketing, communication, adaptation de l'offre commerciale,
- L'Aménagement et le territoire : maintien d'une offre commerciale complète, orientations urbanistiques, qualité de l'espace urbain, mobilité, circulation et stationnement, etc.)
- L'Animation commerciale et la professionnalisation des acteurs du commerce (rôle et fonctionnement de l'union commerciale, accompagnement des entreprises, individuel et/ou collectif

Pour assurer la cohérence des travaux, un animateur de la Direction des études de la CCI de région HAUTS-DE-FRANCE coordonnera le travail des 3 ateliers qui se dérouleront sous l'impulsion de pilotes désignés par le comité de pilotage.

Les pilotes des ateliers présenteront en comité de pilotage la synthèse des actions qu'ils auront identifiées, et qui seront la base de la feuille de route pour le commerce de la ville de Harnes

3 –La rédaction des fiches-action

Après validation de la feuille de route par le comité de pilotage, chaque action sera présentée dans une fiche qui en détaillera :

- Les objectifs
- Le descriptif
- La maîtrise d'ouvrage
- Les intervenants / partenaires
- Le coût
- Le financement
- Les indicateurs

4 – le récapitulatif budgétaire forfaitaire

Sont intégrés : La présentation et l'animation de l'ensemble de la démarche, la rédaction des compte-rendu, l'écriture des fiches actions, les déplacements.

	Nombre de jours	Montant HT	Montant TTC
Préparation de la démarche, entretiens préalables avec les pilotes .	2	700 €	840 €
Animation du comité de pilotage , des ateliers et de la réunion de synthèse	3	2800€	3360 €
Ecriture des fiches actions , organisation du pilotage de la stratégie commerce.	2	1400€	1680 €
MONTANT GLOBAL FORFAITAIRE	7	4900 €	5880 €

La Ville de Harnes s'engage verser en complément de l'article 3 1 3 de la convention de partenariat la somme de 5880 euros TTC conformément à la délibération du conseil municipal du...

Fait à Harnes le ... (en deux exemplaires originaux)

Philippe Duquesnoy
Maire de la Ville de Harnes

Jean-Marc Devise
Président de la CCI Artois